

Date de dépôt : 30 juillet 2010

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition : Drogue, dealer, insécurité :
stop !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 5 décembre 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Le quartier des Pâquis est devenu une zone où l'insécurité s'est développée de façon insupportable.

Cette situation met en danger la sécurité et la santé publique ce qui est inadmissible.

L'absence de volonté politique permet aux dealers de faire leur commerce en plein jour, ce trafic de drogue pourrit la vie du quartier et l'insécurité s'insinue dans le quartier.

Il est intolérable que les résidents du quartier comme les citoyennes et citoyens de passage ne puissent pas disposer du minimum de sécurité.

L'atmosphère s'est fortement dégradée dans le quartier avec le développement de nouvelles violences, malgré l'excellent travail de la police qui malheureusement ne dispose pas des moyens suffisants.

Nous, habitants des Pâquis, commerçants et amis du quartier, nous sommes inquiets la situation actuelle.

Nous demandons :

- que les autorités cantonales prennent enfin en compte la situation catastrophique qui règne aux Pâquis;*
- que l'impunité cesse de régner et que la loi s'applique sans faille et sans faiblesse contre les dealers de drogue et les criminels;*

- *que les mesures soient prises avec les autorités compétentes pour mettre fin au règne de certains délinquants.*

*N.B. : 1032 signatures
M. Pascal Spuhler
Vice-président du MCG
Case postale 340
1211 Genève 17*

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

La problématique de la répression du trafic de drogue à Genève et la politique du Conseil d'Etat en ce domaine sont exposées dans la réponse du Conseil d'Etat à la motion M 1759 intitulée « insécurité liée au trafic et à la consommation de drogue sur la voie publique », déposée ce jour (M 1759-A).

Pour combattre sur le terrain l'insécurité engendrée par le trafic de drogue et la délinquance de rue dans certains quartiers, le département de la sécurité, de la police et de l'environnement a mis en place, en coordination avec le département de l'environnement urbain et de la sécurité de la Ville de Genève, une grande opération de sécurité publique, l'opération FIGARO, qui vise à répondre aux préoccupations exprimées dans la pétition P 1672, ainsi que dans le rapport parlementaire y relatif (P 1672-A).

L'opération FIGARO a été lancée le 19 avril dernier, dans les secteurs du centre-ville de Genève, des Pâquis, de Cornavin, de Rive et des Eaux-Vives. Elle doit prendre fin le 31 décembre 2010. Le but premier de cette opération est de rétablir la sécurité au centre-ville, en concentrant et en coordonnant les moyens disponibles de la police judiciaire, de la gendarmerie et de la police de la sécurité internationale, ainsi que ceux des agents de la police municipale de la Ville de Genève. Le second but poursuivi est de mesurer les moyens nécessaires au déploiement éventuel d'un tel dispositif sur tout le territoire cantonal.

L'opération FIGARO assure une présence permanente de la police en uniforme, prioritairement à pied, durant les heures où sont commis la majorité des délits et incivilités. Basée sur les principes de police de proximité, elle vise à permettre une répression judiciaire des délits « de rue »

par des unités spécialisées de la police judiciaire et un monitoring, en termes de résultats obtenus (statistique d'activité) et d'engagement du personnel.

Dans le but de mieux contrôler l'évolution de la situation, le monitoring quotidien effectué par la police cantonale recense les délits commis dans le secteur, le nombre de contrôles effectués et les heures d'engagement du personnel. Il permet également de mesurer le report de criminalité sur les secteurs voisins.

Le premier bilan intermédiaire, effectué au mois de juin au terme de sept semaines d'opérations et porté à la connaissance du public, a fait ressortir des résultats encourageants, tant en ce qui concerne les chiffres, qu'en termes de sentiment de sécurité au sein de la population des secteurs couverts par cette opération. Cette dernière se poursuivra jusqu'à fin 2010 et offrira des renseignements précieux, notamment pour l'implantation des futurs postes de police intégrés, dont le premier, situé aux Pâquis, sera opérationnel dès le 1^{er} janvier 2011.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :

Anja WYDEN GUELPA

Le président :

François LONGCHAMP